

École des Hautes Études en Santé Publique

Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009
du Conseil d'administration de l'EHESP

Au titre des représentants de l'Etat :

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales : M. Jean-Marie BERTRAND et M. Jean-Louis VIDANA

Le directeur général de la santé représenté par M. Benoît LESAFFRE

Représentant de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation : Christian DEVAUX

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :

Représentant le mouvement des entreprises de France (MEDEF) : M. Pierre LESOURD

Représentant la Fédération hospitalière de France (FHF) : M. Emmanuel BOUVIER-MULLER

Représentant le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) : M. Régis CONDON

Représentant le syndicat Force ouvrière (FO) : M. René FERCHAUD

Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Jean-Luc GIBELIN

Représentant l'Association des directeurs d'hôpital (ADH) : Mme Martine ORIO

Représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS) : Antoine GINI

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école :

Mme Rose-Marie VAN LERBERGHE

M. Jean-François MATTEI

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

M. Claude MARTIN

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

M. Michel LEGROS

M. Bertrand PARENT

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

Mme Fleur CHAUMET
M. Didier GUERIN
M. POMMERET
M. Jean-François MAILLARD

Représentants des autres étudiants :

Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD (présente),

Représentants des élèves fonctionnaires :

M. Bruno GALLET (présent),

Liste des procurations

- M. Chassaniol à Mme Orio
- M. Laurent à M. Lesourd
- M. Hannoun à M. Mattei
- M. Labrouquaire à M. Gallet
- M. Vincent à M. Bouvier-Muller
- M. Fagret à M. Devaux
- M. Rosenblatt à M. Guérin
- Mme Carvalho à M. Legros

(La séance est ouverte à 14 h 10, sous la présidence de M. Mattei.)

(Après avoir procédé à l'appel, le président constate que le quorum est atteint.)

M. MATTEI : Mesdames et messieurs les administrateurs, je déclare ouverte la séance extraordinaire du Conseil d'administration de notre École. Je constate, monsieur Bertrand, que M. Couty n'est toujours pas remplacé, il nous faudrait avoir un remplaçant au Conseil extraordinaire du 14 janvier pour la révision du COM.

Comme notre Conseil est réuni à titre extraordinaire, je ne soumetts à votre vote aucun compte rendu des réunions précédentes.

Avant d'aborder le premier point, je donne la parole à Mme Angelloz-Nicoud qui la demande.

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Je sais qu'un Conseil extraordinaire n'aborde pas de questions diverses, néanmoins, j'aurais souhaité que les représentants des ministères puissent éventuellement apporter un complément d'information aux questions qui ont été posées au précédent Conseil d'administration.

M. MATTEI : J'ignore si les représentants des ministères sont en mesure de le faire. J'ai aussi reçu une lettre de M. Ferchaud me soumettant une question diverse, je lui réponds tout de suite que nous n'en avons pas en Conseil d'administration extraordinaire. Mais comme vous avez eu la courtoisie de me l'envoyer hier, j'ai pensé que je pouvais tenter de l'inscrire au Conseil d'administration extraordinaire du 14 janvier. Et si vous n'avez pas votre réponse aujourd'hui, vous n'aurez pas à attendre beaucoup Madame Angelloz-Nicoud.

1. DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION DE L'EHESP AU PRES - UNIVERSITE PARIS CITE

M. MATTEI : Nous allons entendre M. le directeur qui va faire le point et donner la base des réflexions. Sachez que le Conseil scientifique et le Conseil des formations ont été consultés, le premier ayant voté à l'unanimité l'adhésion, et le second par 13 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions. Mais ce ne sont pas des votes exécutifs puisque ces instances sont consultatives. Monsieur le directeur ?

M. FLAHAULT : Le PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur), pour lequel vous êtes appelés à délibérer est l'un des instruments que l'Enseignement supérieur nous a signifié au début de la création de l'École comme étant un mode de recherche de financement pour les établissements d'enseignement supérieur de la part de la tutelle Recherche. L'autre mode de financement étant les appels d'offres dans le domaine de la recherche auxquels les chercheurs sont instamment invités à postuler pour essayer d'obtenir des ressources propres. Nous avons donc bien entendu regardé de très près l'activité des pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

(Arrivée de M. Pommeret.)

Il se trouve que l'on peut être membre fondateur d'un PRES et membre associé de plusieurs autres si l'on en sent la nécessité. En revanche, on ne peut pas être membre fondateur de plusieurs PRES, le choix de ce statut est donc quelque chose d'une grande importance qu'il convient de peser clairement.

Le PRES Université Paris Cité associe trois universités : Paris Sorbonne Nouvelle (Paris 3) Paris Descartes (Paris 5), Paris Diderot (Paris 7) et quatre Grands établissements qui ont la même structure juridique que la nôtre : l'Inalco que l'on appelait autrefois Langues O Sciences Po, l'Institut physique du globe de Paris (IPGP) et l'EHESP. Par ailleurs, vous vous souvenez avoir exprimé un intérêt, au moins dans les discussions préliminaires, à voir rejoindre à notre regroupement potentiel, l'Université Paris Nord (Paris 13) dont l'une des facultés de médecine est celle d'Avicenne Bobigny, et qui s'est portée volontaire pour être membre associé et non pas fondateur de ce PRES. Aujourd'hui, excepté l'EHESP qui est la dernière à envisager cette adhésion, tous les autres membres que j'ai cités ont voté favorablement l'adhésion comme membre fondateur ou associé pour Paris 13.

(Arrivée de M. Condon.)

L'intérêt que nous voyons à faire partie d'un PRES est peut-être en premier lieu celui d'un levier dans l'accompagnement de la mutation de l'établissement public administratif qu'était l'ENSP vers un établissement d'enseignement supérieur que la loi a décidé de créer en transformant ainsi l'école de Rennes. L'EHESP a comme fonction numéro 1 dans les missions que la loi lui définit de former les cadres supérieurs de l'État dans le domaine des professions de santé publique que sont les quatorze métiers auxquels nous formons, des professions et des formations statutaires de l'État, son cœur de métier.

Si les membres partenaires de ce PRES ont fait appel à nous pour être membre fondateur, ce n'est pas en regardant nos laboratoires de recherche puisque nous n'en avons pas de labellisés par l'État, ni nos forces de recherches qui ne sont que balbutiantes. Ils l'ont fait parce que nous savons de longue date former des professionnels de santé publique, des professionnels dans le domaine du management, de l'ingénierie du génie sanitaire ou des corps d'inspection sanitaire et sociale. C'est ce qui intéresse avant tout nos partenaires académiques et universitaires dont certains forment aussi des professionnels de santé. On trouve chez ces partenaires trois facultés de médecine parmi les plus brillantes du pays sur le plan de la recherche et de l'enseignement supérieur. Nous avons aussi de nombreux liens de longue date avec Sciences Po qui alimente l'École de certains élèves fonctionnaires, et sa chaire Santé a montré son intérêt et son attachement aux questions de santé publique. À tel point d'ailleurs que l'un de ses membres titulaires est également directeur d'un de nos centres interdisciplinaires de recherche.

(Arrivée de M. Legros.)

Nous avons également développé des liens étroits avec Paris Descartes, dont je suis un PUPH mis à disposition et que Philippe Ravaud, PUPH de santé publique est aussi directeur du centre Cochrane, à la fois centre interdisciplinaire de l'École et GIS (groupement d'intérêt scientifique) avec l'INSERM et la HAS.

Je vais exposer les grandes lignes de la politique de recherche de l'EHESP afin de faire mieux comprendre notre vision derrière ce PRES. La politique de recherche et d'enseignement supérieur de l'École se veut basée sur trois grands pôles.

Le premier pôle et le plus abouti dans le développement de la recherche est celui de Rennes où trois structures sont en cours de mise en place. Je parle de recherche au sens de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire de labellisation d'unités comprenant des équipes d'accueil et des unités mixtes. Au temps zéro, au jour où je vous parle, nous n'avons ni équipe d'accueil, ni unité mixte de recherche. J'esquisse vraiment une politique allant au-delà du premier contrat quadriennal, et nous espérons avoir mis en oeuvre cette politique, si vous la soutenez, au deuxième quadriennal.

Le CNRS et le PRES de Bretagne, qui comprend notamment Rennes 1, Rennes 2, les Universités de Bretagne Occidentale et Sud Bretagne, et l'EHESP comme membre associé, ont signé un protocole d'accord pour créer une unité mixte de service et de recherche du CNRS, qui s'appellera la Maison des sciences de l'homme de Bretagne. Elle sera sise sur notre campus à Rennes. Cela a déjà démarré, vous en aviez d'ailleurs voté le principe puisqu'une contribution financière immobilière de l'École a été prévue à ce sujet.

Le deuxième axe, qui a beaucoup avancé et est très près d'aboutir, concerne l'IRSET (Institut de recherche en santé, environnement et travail). Ce groupe de recherche est constitué d'environ 150 personnes, chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et personnels administratifs de Rennes 1, de l'INSERM et l'EHESP, avec une petite composante de l'Université Antilles-Guyane. Un projet fondateur a été soumis à l'INSERM, dont le directeur général est venu voici quelques semaines sur notre site rennais, en présence du Président de l'Université de Rennes 1, et de quelques responsables locaux : le Président du conseil régional et le Président de Rennes Métropole, maire de Rennes. Nous les avons sollicités, pour faire de l'IRSET un centre majeur en Europe sur la santé, l'environnement et le travail. Le directeur général de l'INSERM a même souligné devant nos invités que le projet rennais serait la seule priorité qu'il appuierait en France dans ce domaine, renonçant ainsi à soutenir un projet concurrent, Rhône-Alpin, qu'il jugeait moins bien construit, moins conséquent et moins crédible.

(Arrivée de M. Martin)

Ce très gros projet est donc sur le point d'aboutir, et nous espérons qu'un bâtiment de recherche sera également construit sur notre campus pour en accueillir les équipes. Nous terminons actuellement le bouclage financier de ce projet dont nous vous reparlerons très bientôt. L'ensemble des parties prenantes est très favorable à la création de ce très lourd et très conséquent projet de recherche dans ce domaine, qui est l'un des principaux axes de recherche de l'École.

Un troisième projet, également très proche d'aboutir, sera probablement plus simple à réaliser car ne nécessitant pas de construction immobilière. Ce projet s'organise autour de Claude Martin, directeur de recherche du CNRS et présent sur le site de l'EHESP depuis douze ans. Il fait partie du CRAPE (Centre de recherches administratives et politiques européennes), une unité mixte de recherche actuellement entre le CNRS et Rennes 1. Nous souhaiterions qu'à l'occasion du nouveau contrat quadriennal, cette unité devienne également mixte avec l'EHESP et nous apporterions dans la « corbeille de la mariée » le Centre interdisciplinaire sur le Risque et sa Régulation (CIRR) dirigé par Michel Setbon, directeur de recherche au CNRS et qui rejoindrait le CRAPE, ainsi que le CAPPS (Centre d'analyse des politiques publiques en santé) co-dirigé par Didier Tabuteau titulaire de la chaire santé de Sciences Po, et par Martine Bellanger, enseignante-chercheuse dans notre École. C'est là un beau projet autour des sciences sociales humaines, des politiques de santé, avec le CNRS et l'université de Rennes 1 à Rennes.

Le deuxième pôle est parisien -le troisième sera marseillais- et concerne deux axes que sont l'épidémiologie et le handicap. Les deux écoles doctorales en épidémiologie sont parisiennes, pilotées par Paris 6 et Paris 7 d'une part (en coaccréditation), et par Paris 11 et Paris Descartes (Paris 5) d'autre part (en coaccréditation également). Le PRES Paris Cité sera donc partie prenante des deux seules écoles doctorales d'épidémiologie de notre pays.

Il se trouve qu'une école doctorale est un réseau de laboratoires et que ces réseaux sont situés en région parisienne, les forces épidémiologiques de France y sont donc massivement regroupées. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous souhaiterions développer une mixité entre l'INSERM, l'EHESP et les partenaires du PRES dans un projet également très avancé aujourd'hui. Il réunirait Philippe Ravaud, directeur du centre Cochrane chez nous et qui dirige aussi une équipe INSERM à Paris Diderot, Moïse Desvarieux professeur à *Columbia University* et épidémiologiste également chez nous. Cette unité mixte de recherche serait donc probablement internationale, incluant *Columbia University* (New York, USA) avec laquelle nous avons construit un partenariat privilégié. Par ailleurs, Viviane Kovess chercheuse en santé mentale et chef du Département d'épidémiologie de l'EHESP, et directrice d'une équipe d'accueil de Paris Descartes rejoindrait aussi le projet.

Le deuxième axe de ce pôle parisien concerne le handicap. Une réunion interministérielle récente nous a proposé de reprendre le Centre technique national d'études et de recherches sur le handicap et les inadaptations (CTNERHI). Ce serait le noyau d'un projet de recherche que le président Jean-François Mattei appelle de ses vœux depuis la naissance de l'EHESP. Notre mission de recherche ne doit pas se déployer uniquement dans le domaine du sanitaire mais aussi dans celui du secteur social et médico-social. Irriguer les formations de notre École, notamment professionnelles, de ces recherches d'excellence est particulièrement important. Nous sommes en train de nous rapprocher de Jean-François Ravaud, à la fois directeur de recherche à l'INSERM et responsable de l'Institut fédératif de recherche sur le handicap. Il est particulièrement intéressé par le fait de développer avec le futur Centre technique, une fois repris par l'EHESP, des recherches et de l'expertise dans ce domaine. Voilà concernant la partie parisienne.

(Arrivée de Mme Chaumet.)

Je ne dirai qu'un mot aujourd'hui sur le troisième pôle, qui donne une logique à une éventuelle association au PRES marseillais, et à l'implication depuis plusieurs mois maintenant à l'École de Xavier de Lamballerie, PU-PH de virologie à l'Université de la Méditerranée, et directeur du Centre de santé internationale et humanitaire de l'EHESP. Nous avons aussi développé un master en pratiques avancées infirmières avec l'Université

de la Méditerranée. Certains de nos investissements de recherche à Marseille sont donc tournés vers les soins infirmiers, d'autres vers les maladies émergentes et vectorielles dans les pays du Sud, en lien aussi avec Montpellier.

(Arrivée de Mme Van Lerberghe.)

Pour revenir sur la logique du PRES Paris Cité, il s'agit d'un moyen d'investissement de recherche de l'École, une façon d'aller trouver des financements sans puiser dans son fonds de roulement, pour pouvoir éventuellement rénover, construire, louer des locaux, pour la recherche et l'enseignement sur notre antenne parisienne. Nous ne souhaitons pas que ce PRES nous enferme dans un nouvel enclos, fut-il plus grand. Nous voulons clairement en revanche qu'il soit l'une des pièces tout à fait importante du dispositif de mise en place de la recherche et de l'enseignement supérieur de l'EHESP. Et notre École conservera avec soin deux atouts très importants : d'une part, ses collaborations notamment dans le cadre du Réseau doctoral qui vont très loin en dehors du PRES et, d'autre part, son ancrage profondément rennais, inscrit dans son campus. Notre Ecole demeurera très attachée au développement et à l'approfondissement des formations professionnelles dont elle a la maîtrise et dont elle a affiché le savoir-faire et l'excellence depuis de nombreuses années avec l'expérience acquise par l'ENSP.

M. MATTEI : Merci beaucoup. Le débat est ouvert.

M. GUERIN : J'ai une remarque concernant les instances qui se sont déjà prononcées sur le PRES. Vous avez omis de citer le CTP (Comité technique paritaire) qui s'est prononcé en début de semaine par 7 voix pour et 5 abstentions.

M. MATTEI : Dont acte, je suis navré. N'ayant pas le compte-rendu dans mon dossier, je ne l'ai pas mentionné. Je vous remercie de l'avoir fait.

M. CONDON : Je suis très impressionné d'entendre ce qui vient d'être exposé. À l'évidence, l'École avance vite et bien, ce qui est tout à fait positif et salutaire. Je voulais saluer ici le travail conduit pour aboutir à ce texte et manifester un soutien à cette recherche de coopération. Elle doit permettre d'améliorer la visibilité de l'École, de diminuer les coûts de fonctionnement en mutualisant certaines fonctions et surtout, de renforcer la qualité des enseignements et de la recherche en s'appuyant sur des coopérations renforcées. Les exemples donnés à l'instant sont tout à fait probants. Cette politique universitaire prestigieuse est, à bien des égards, indispensable et bienvenue.

Je voudrais ici souligner le risque -je dis « risque » car je ne conçois pas d'opposition de principe- d'un éloignement de l'École avec les attentes de formations plus prosaïques peut-être des établissements de soins et de leurs cadres en devenir ou actuels. Trois mécanismes en seraient responsables : une dilution des moyens, une dispersion des finalités par un éloignement de la prise de décision en fonction des délégations qui seraient consenties par l'EHESP dans le cadre de ce pôle de recherche et par un management, et une articulation juridique qui deviendraient moins lisibles.

J'ai fait partie de ceux qui se sont émus ou alertés de la fiche de poste du directeur de l'Institut du management dont le libellé requerrait toutes les expériences et garanties universitaires, et considérait nécessaire la connaissance de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe. Il réclamait cependant de façon facultative une bonne connaissance de l'organisation du système de santé publique et privé, du rôle de l'État et des collectivités territoriales dans leurs missions et dans le champ du sanitaire et social. L'expression exacte sera appréciée.

Ma question porte sur les garanties, en tout cas la façon dont vous pourriez nous rassurer ici, sur l'absence de contradiction entre les objectifs universitaires, tout à fait bienvenus, déclinés en particulier dans ce PRES et la demande de formation managériale des établissements.

M. MATTEI : Merci, vous vous exprimiez au nom du SNCH. Nous allons entendre les questions car je ne voudrais pas que les réponses immédiates coupent l'herbe sous le pied à

d'autres qui pourraient reprendre les mêmes objections. Nous pourrions regrouper les réponses. Qui demande la parole ?

M. FERCHAUD : Au titre de Force ouvrière, j'avais déjà abordé ce point dans un Conseil d'administration précédent, je ne peux donc que reprendre les éléments déjà cités.

Tout d'abord, j'ai une question à l'attention de l'Enseignement supérieur. Il semblerait qu'un rapport sur la restructuration des universités, qui dans les faits intéresserait les PRES, était imminent ou devait être rendu. Avons-nous des éléments sur ce point ? Je n'ai pas vu que cela en faisait état.

D'autre part, sur le fond du dossier, l'EHESP est fondée sur la destruction de l'ENSP que nous avons très largement condamnée à l'époque et que nous dénonçons toujours. Depuis, l'EHESP se veut une Ecole avec une grande visibilité propre, y compris à l'international. C'est le sens des projets et des contrats qui ont été soumis et adoptés à la majorité de ce Conseil. Or, nous pouvons nous interroger avec l'adhésion à un PRES -que Force ouvrière qualifie d'ailleurs d'intégration- sur le maintien de cette visibilité au plan français mais également à l'international. Le PRES est aussi un regroupement de diplômés, de personnels, dans une logique d'économie. Je ne fais que répéter ce que j'ai dit au nom de Force Ouvrière lors d'un précédent Conseil d'administration : nous ne pouvons qu'être inquiets de cette mutualisation, avec ses conséquences pour le personnel de l'École et, bien évidemment, des autres établissements universitaires adhérant au PRES.

D'autre part, dans le cadre d'une « intégration » à un PRES, on ne peut que craindre plus encore la légitimité d'une Ecole d'application de fonctionnaires dont on voit de moins en moins la place dans ce dispositif.

C'est pourquoi Force Ouvrière votera très logiquement contre le projet qui nous est présenté.

M. MATTEI : Vous avez le mérite de la continuité.

Mme ANGELLOZ-NICOUD : L'EHESP s'installe. Nous mesurerons aujourd'hui le chemin parcouru. Depuis trois ans, l'EHESP développe son réseau universitaire. Ce champ absent de l'ENSP a nécessité un fort investissement de la Direction, mais nous devons constater aujourd'hui que, depuis trois ans, le cœur même des missions de l'ENSP semble quelque peu négligé.

Bien sûr, la restructuration de l'École en Départements et Instituts a occupé et focalisé beaucoup d'énergie, sans impact sur l'enseignement dans les filières. Heureusement, me direz-vous peut-être. Dommage dirais-je, car les filières de formation et les élèves fonctionnaires sont la charge première de l'École. Ils semblent pour autant assez peu intégrés au dispositif ; pour certains élèves absents de l'organigramme, les filières deviendraient-elles bientôt transparentes ?

Actuellement, assez éloignés des bénéficiaires des restructurations, les élèves en mesurent plutôt les pertes. Les filières directeur d'hôpital et directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, bénéficiaient en complément de leur formation de l'accès à des masters 2 ou à des formations continues enrichissantes d'expérience. Cette possibilité a été remise en cause début 2009, très restreinte pour les masters et évincée pour les formations continues. Notre réactivité avec le Conseil des élèves a permis le maintien des formations continues mais uniquement celles dispensées par l'EHESP, et sous conditions pour les masters 2. Le seul point apparemment positif était l'ouverture des masters dans les mêmes conditions que pour les filières DH et D3S à la filière des IASS notamment. Aujourd'hui, ce point n'a toujours pas vu le jour.

Comment notre École peut-elle à ce point ignorer ce que fait sa main droite pendant qu'elle muscle son côté gauche ? Comment peut-on vanter l'universitarisation de l'EHESP et étouffer de l'autre main les dynamiques qui existaient dans les filières ?

Que l'EHESP devienne une grande Ecole, les élèves en sont fiers ; que leur formation s'en trouve pénalisée n'est pas acceptable. Il est temps de s'intéresser à faire grandir aussi la formation des élèves.

De plus, malgré la présence permanente du secrétariat général et de la réactivité face aux problématiques rencontrées, l'absence du directeur à l'amphithéâtre de garnison pour les promotions DH et D3S sortantes a laissé un goût amer. Est-ce trop demander que de rencontrer le directeur une fois en janvier 2009 et une autre fois en fin de formation deux ans plus tard ?

Plus de 300 élèves fonctionnaires sont en formation à l'École et méritent davantage de considération, même si cela peut vous paraître anodin. La visibilité de l'École à l'international, c'est bien ; la considération des directeurs d'établissement qui vont prendre leurs fonctions en France, c'est bien aussi pour l'image de l'École.

Merci, monsieur le président.

M. MATTEI : Merci. Vous n'avez pas pris parti pour le PRES dans votre propos.

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Il n'est pour nous pas question de considérer que l'une des parties de l'École serait moins bonne que l'autre. Nous voterons pour le PRES.

M. MATTEI : Merci.

M. GINI : Dans l'exposé des motifs, M. Flahault a indiqué que ce qui intéressait avant tout les partenaires du PRES était le rôle de l'École dans le cadre des formations statutaires post concours. J'ignore si cet élément doit nous rassurer ou nous inquiéter, mais je vois dans la convention constitutive en page 4 dans les projets pédagogiques qu'il est fait mention d'une « *coordination des politiques de formation* », et en page 7 d'un « *développement de passerelles entre certains cursus de formations* » et un « *développement concerté de l'offre de formation continue* ». Au vu de ce qui figure à cette convention, cette affirmation aurait pour l'instant plutôt tendance à nous inquiéter.

Ma question s'adresse à l'École mais également à la représentation du ministère de la Santé. En quoi cette adhésion peut-elle permettre de soutenir et de confirmer la place de l'EHESP sur les formations statutaires post concours ?

M. BOUVIER-MULLER : Pour la Fédération hospitalière de France, il est très clair que nous sommes engagés aujourd'hui dans une compétition européenne, voire internationale, en formation, enseignement et recherche. La structuration qui est en train de se faire de façon complexe, difficile mais avec un cheminement dont on voit bien l'objectif, est une bonne chose. Cette politique va dans le sens que nous avons souhaité. À ce titre, l'adhésion à un PRES recueille tout à fait l'assentiment de la Fédération hospitalière de France.

Comme l'a dit le directeur de l'École au début de son propos, à travers évidemment tous ses objectifs de mise en réseau, de dynamisation interstructures, le PRES est aussi un moyen financier. Or, tout le monde sait, et c'est un truisme que de le rappeler, que les finances déterminent beaucoup l'avenir des différentes structures qui les reçoivent. Tout en soutenant ce PRES très fortement, la Fédération sera très attentive aux impacts financiers auprès des différents Instituts de l'École.

M. GIBELIN : Tout d'abord, pour notre part, nous n'avons évidemment pas de réticence à avancer sur ces notions de coopération. Nous insistons d'ailleurs sur cette dimension de coopération, et non sur une forme masquée de dilution ou fusion.

En complément des interventions précédentes et en écho aux premiers propos du directeur, je ne peux que soutenir ce qui a été dit concernant les questions autour du cœur de métier et du besoin de n'être pas simplement attentif mais concret dans les actes, en ne se limitant pas à une déclaration d'intentions. Le cœur de métier de cette École d'application de fonctionnaires répond à la capacité acquise au fil des années à former les cadres dirigeants de santé publique. Cela doit rester annoncé comme un cœur de métier mais en même temps comme le centre des efforts produits. Ce qui est travaillé autour doit aider à lui donner du sens et non pas être vécu comme quelque chose qui s'oppose. Cela a été expliqué, et je le prends comme tel, par la représentante des élèves. Il faut tenir compte de ce sens très fort et le traduire en actes.

On ne peut regarder le projet qu'en gardant en tête la préoccupation du lien, il est donc important de prendre en compte l'originalité de ce qui nous est proposé en termes de coopération entre structures publiques, universités et grandes écoles. Cet élément pèse beaucoup dans notre choix. Cela me permet de dire que ce sur quoi nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui concerne bien ce projet de PRES en particulier. Il n'est pas question pour notre organisation d'élargir le sujet à une appréciation de l'ensemble de la loi qui a porté la notion de PRES. Notre opposition à cette loi reste la même et sans aucune ambiguïté car, selon nous, l'un des aspects prévus par la loi est une façon de permettre non pas une coopération mais une mise à disposition des moyens de la recherche au monde industriel. Démarche à laquelle nous sommes opposés. Ce PRES n'étant pas porteur de cette dimension dans ce que nous voyons aujourd'hui, c'est un point d'appui pour nous tout à fait important.

Pour autant, nous souhaitons revenir sur trois aspects dans le cadre de ce projet de convention. D'une part, nous voulons insister sur l'absence de dimension supra-établissement. Pour faire écho à l'une des interventions précédentes, nous ne considérons pas que des éléments doivent être concédés au PRES. Toute décision doit être réellement prise ici, à ce Conseil d'administration. Le PRES doit bien être la possibilité de mettre en commun des choses décidées, en tout cas pour ce qui concerne notre établissement, au sein et non en dehors de ce Conseil d'administration. Nous souhaitons coopérer, mais en décidant à chaque étape de ce que l'on met dans la coopération. Rien ne doit être prédéterminé comme étant délégué à d'autres qu'à ce Conseil d'administration. En ce sens, nous demandons un suivi très précis et que les futures présentations budgétaires et du bilan identifient systématiquement les éléments relevant d'opérations menées dans le cadre du PRES.

Deuxièmement, en lien avec la préoccupation que j'évoquais tout à l'heure, nous nous prononçons à partir de ce qui est proposé aujourd'hui. Par avance, nous n'acceptons pas d'autres coopérations avec d'autres partenaires sans en avoir eu connaissance au préalable. Nous souhaitons que soit discuté tout élargissement progressif à d'autres partenaires.

Troisièmement, nous souhaitons, mais nous laisserons aux représentants en question le soin d'en voir la faisabilité et la concrétisation, qu'une place plus importante soit faite au personnel de l'École, personnel enseignant ou non-enseignant et aux élèves dans le cadre des instances qui sont proposées, dont la forme reste à déterminer. Nous demandons une écoute sur cet aspect et une prise en compte de cette dimension.

M. POMMERET : J'ai quelques remarques, la première faisant écho au compte-rendu du Conseil des formations qui n'est pas encore approuvé mais a été diffusé.

M. MATTEI : C'est un *verbatim*.

M. POMMERET : Je reprendrai la remarque de M. Jourdain disant : « *S'il s'agit d'adhérer à un PRES, ma réponse est oui ; s'il faut y adhérer avec le caractère exclusif de membre fondateur, ma réponse est non* ». Voilà trois instances auxquelles j'assiste et la même question revient chaque fois. La remise en cause de la participation à un PRES n'est pas majoritaire, mais quel est l'intérêt d'être membre fondateur par rapport au fait d'être membre associé ? Pour l'instant, nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante.

Ma deuxième remarque concerne les conditions et conséquences pratiques. Notre École vient d'évoluer favorablement, en changeant de nom, en créant de nouveaux partenariats, elle commence à être identifiée par nos partenaires. Aujourd'hui, elle va changer d'appellation et éventuellement de logo, c'est ce qui est indiqué dans les comptes-rendus constitutifs. Notre crainte est de voir les gens se dire que, comme dans le commercial, on change d'emballage mais l'intérieur reste identique, ou bien que si c'est quelque chose en devenir, dans ce cas, on ne change pas d'appellation toutes les cinq minutes.

Par ailleurs, je souscris à la remarque de Mme Angelloz-Nicoud sur la part des formations par rapport au monde universitaire. Nous avons besoin des deux. C'est pourquoi les statuts de l'ENSP ont été changés, l'objectif étant de faire entrer le monde universitaire dans l'École et non pas de faire sortir le monde des formations.

M. PARENT : Je me permets une prise de parole un peu générale avec mon point de vue d'enseignant-chercheur de l'École des hautes études en santé publique de Rennes. Lorsque j'ai été recruté voici quatre ans à l'ENSP, je me souviens avoir signé un contrat d'enseignant-chercheur. Venant de l'université, j'ai envie d'affirmer deux choses. Il n'y a pas d'enseignants pour faire des enseignements de qualité, même dans le domaine du management hospitalier, sans qu'ils développent une très forte activité de recherche dans ce domaine. Pour développer une activité de recherche, et parce qu'aujourd'hui les pratiques managériales et les contextes évoluent à grande vitesse, il est important que des savoirs nouveaux, des capacités d'innovation soient entendues. Il est donc essentiel que de la recherche se développe dans ce domaine, et développer de la recherche nécessite une organisation adéquate.

En quatre ans, j'ai pu observer que sans bénéficier de structures d'accueil, d'une culture de la recherche qui impose une activité de recherche ; des communications ; d'aller sur le terrain ; de développer les problématiques, on ne produit pas beaucoup de recherche et nos enseignements s'appauvrissent et ne sont plus adaptés aux situations. Je défends l'idée que les enseignants-chercheurs de l'École puissent bénéficier d'un espace, de temps et de moyens pour développer une activité de recherche. Pour cela, elle doit être organisée et institutionnalisée au sein de l'École, sinon, ces enseignements perdront de leur pertinence.

Pour autant, pour revenir au PRES, les axes et les activités de recherche doivent être particulièrement orientés vers l'utilité d'irriguer nos formations professionnelles, entre autres. Donc, l'adhésion à ce PRES doit être conditionnée à l'assurance que nous pourrions développer effectivement des recherches dans ces domaines. Il est illusoire de continuer à croire qu'il suffit de faire un rappel et un retour sur l'expérience professionnelle pour faire de l'enseignement pertinent dans le domaine du management hospitalier, de la gestion hospitalière, et au-delà en santé publique.

M. LEGROS : Je fais partie des enseignants de l'ancienne ENSP qui, à certains moments, ont pris fortement position, faisant le choix de l'EHESP et de l'évolution de cette Ecole. Nous sommes dans un de ces moments, c'est pourquoi je donnerai mon accord sur le projet du PRES.

Ce choix n'est pas seulement celui d'un mythe, en se disant que finalement, il faut se transformer en université. Ce choix que nous faisons, et dont je soutiens la pertinence, est lié à ce qu'était notre métier : la formation professionnelle. Dans la période actuelle, le renforcement de logique universitaire et de recherche dans un cadre européen continue de nous paraître essentiel au développement de ce que nous avons fait jusqu'alors.

L'évolution que nous sommes en train de vivre et qui se renforce avec le PRES n'est pas une inflexion, ni une transformation. C'est un approfondissement de ce que nous faisons auparavant, une manière de lui donner de la force.

Dans le Département que je dirige et qui regroupe une vingtaine de personnes, trois enseignants universitaires sont arrivés depuis un an et demi dans le cadre de l'arrivée des professeurs d'université. Ce n'est pas suffisant pour changer profondément, nous n'avons pas énormément infléchi les choses. En revanche, le bilan après un an et demi est une ouverture, une forme d'ère nouvelle, l'approche de questions différentes et des façons différentes de travailler. De ce point de vue, nous apprenons et évoluons beaucoup. En l'espace d'un an et demi, voire deux ans, nous n'avons pas complètement bouleversé les équilibres entre formation professionnelle et formation universitaire. En revanche, nous sommes en train d'établir un rapprochement. Et ce rapprochement est particulièrement favorable à ce que nous avons commencé à faire.

Des incertitudes persistent sur le PRES, notamment sur notre devenir, et il faut bien entendu les avoir en tête. Cependant, ce PRES est une opportunité pour élargir le réseau et structurer les partenariats, ce dont il ne faut pas se priver. Nous sommes d'accord sur le fait de préserver certains équilibres, j'ai déjà évoqué celui entre les logiques de professionnalisation et les logiques d'universitarisation. Nous avons été confrontés à l'arrivée d'une nouvelle culture mais cela n'implique pas que le reste a été abandonné. Un mouvement se dessine et nous sommes capables de l'intégrer.

Le point sur lequel je serais peut-être le plus sensible, en termes de précautions, est l'équilibre entre nos relations Rennaises, parisiennes, voire marseillaises, et nos partenariats traditionnels Ouest Bretagne. Il faut faire un effort pédagogique d'explicitation sur le fait que le PRES Paris Cité nous paraît une bonne opportunité. C'est aussi la période dans laquelle il nous faut renforcer toute une série de choses, comme les masters en cohabilitation que nous avons développés à Rennes. Tout un travail a été entrepris qu'il est important de réaffirmer. Faisons attention à ne pas envoyer à nos partenariats traditionnels Rennais un signal pouvant être mal compris et contre-productif. Soyons attentifs à ces points à l'avenir. Et ne nous engageons pas fondamentalement sans pouvoir nous dégager –mais on voit cependant bien que la convention le permet. Dès lors, saisissons cette opportunité et avançons.

M. MATTEI : Merci. Monsieur le secrétaire général va s'exprimer.

M. J-M BERTRAND : Je voudrais vous apporter le soutien à cette adhésion des ministres sociaux, en particulier de la ministre de la Santé. Il nous semble, comme cela a été dit par beaucoup, qu'il y a là un point d'appui qui s'inscrit dans la construction de l'EHESP. Un point d'appui aussi pour l'ouverture, la montée en puissance des activités de recherche, d'enseignement, mais aussi de formation professionnelle. C'est une bonne opération pour l'EHESP s'inscrivant dans la stratégie qui a conduit à l'ériger en Grand établissement.

Nous avons été attentifs à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, tout d'abord sur la localisation de l'École, son Siège et sa principale implantation ; il ne saurait s'agir d'une relocalisation parisienne de l'École. Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté de ce point de vue, et les discussions que nous avons eues avec le Président et le directeur de l'École ont pu les dissiper. Il faut en prendre acte et faire en sorte que les précautions nécessaires soient prises, y compris en communication, adresse électronique, signature, articles de présentation de l'École.

Deuxièmement, la ministre de la Santé a expressément souhaité en examinant les documents que, via l'adhésion du PRES, il n'y ait aucune ambiguïté sur le fait qu'elle n'entendait aucunement donner une préapprobation quelconque à une réutilisation de l'Hôtel-Dieu à Paris pour une activité du PRES, fut-elle une université de santé publique. Le sort de l'Hôtel-Dieu n'a pas été tranché, c'est un sujet politiquement important, financièrement majeur. La formulation des documents, les statuts et le document sur les objectifs, ont été examinés et modifiés afin qu'il ne subsiste aucune ambiguïté.

Troisièmement, puisque nous sommes en période de montée en puissance, il nous a semblé qu'il fallait être davantage précautionneux encore pour l'avenir que pour la période actuelle. Il ne faut pas de dilution de l'École doctorale à venir de l'EHESP dans un ensemble qui lui ferait perdre de sa consistance ou plus exactement, de celle que nous nous attachons à lui donner.

En réponse à M. Gini et comme je l'ai indiqué, l'adhésion au PRES est un atout pour les formations professionnelles. Je vois bien ce que vous voulez dire par formations statutaires post concours, statutaires certes, mais ce sont des formations professionnelles si on les différencie des formations universitaires, en tout cas, je l'entends ainsi. Au contraire, de ce point de vue, le PRES est une chance. Comme cela a été dit, c'est une occasion d'ouverture et de musculation des activités de recherche, ce qui est l'un de nos objectifs. La recherche est un élément majeur dans sa synergie avec l'enseignement en intégrant les formations professionnelles. Il ne faut pas opposer formation professionnelle à formation universitaire et recherche. Vouloir développer ces synergies est le principe même d'un Grand établissement au sens français et universitaire du terme.

Je vais vous donner un exemple simple : je vais devoir vous quitter dans quelques instants pour participer à une formation organisée par l'École, en coopération avec l'EN3S, l'École de la Sécurité sociale. Il s'agit de la formation des Responsables préfigureurs des agences régionales de santé (RPARS) qui est assurée par l'École et qui s'étend sur huit mois. Toutes les trois semaines, nous nous réunissons avec les RPARS pour faire le point et travailler sur la construction des agences, et ce, en se formant. Vous assurez cette formation professionnelle en y associant des universitaires et des chercheurs de l'École mais aussi extérieurs, français ou étrangers.

Cela me semble la meilleure illustration de ce que nous devons construire, ce que nous sommes en train de faire à l'École, à commencer pour les personnels œuvrant dans le système de santé puisque nous en formons les managers. Ils sont de différents horizons, directeurs d'hôpitaux, directeurs d'établissements sociaux, médicosociaux, cadres techniques, médecins, pharmaciens, ingénieurs du génie sanitaire, managers généralistes comme le seront les directeurs généraux d'ARS.

M. MATTEI : Merci de votre position.

M. MARTIN : Je vais revenir sur certains des arguments avancés. J'ai été professeur à l'École à partir de 1992, avant de rejoindre le CNRS, et côtoyer cet établissement l'ENSP, puis l'EHESP, depuis près de 18 ans m'a donné une vision du chemin parcouru. Ce recul m'a notamment appris que l'École n'attire pas n'importe quels universitaires ou chercheurs. Il s'agit de personnes en général intéressées par une forme de recherche appliquée sur un domaine certes vaste mais aussi bien identifié, relevant de la santé publique, des politiques sociales, de la restructuration de la protection sociale. Généralement, ces universitaires ou chercheurs sont sensibles au fait qu'ils peuvent mener à l'École des travaux et des recherches peut-être plus nourris qu'à l'université car ils y trouvent la demande et les problèmes que rencontrent les professionnels. Il serait périlleux d'imaginer construire de façon étanche ces deux univers : le monde professionnel et celui de la recherche. D'ailleurs, les professionnels formés à l'École, ayant souvent passé plusieurs années à l'université ou dans les IEP et obtenu les titres et les diplômes, sont demandeurs de cette passerelle. D'une part, ce ne sont pas n'importe quels universitaires, d'autre part, ce sont des professionnels qui apportent des problèmes sur lesquels ceux qui sont dans notre établissement cherchent à travailler. Dans ce sens, le PRES et la structuration de la recherche à l'École sont fondamentaux.

S'agissant du PRES, nous devons avoir en tête que c'est toute la recherche qui connaît une restructuration considérable et pas uniquement l'École. L'idée de constituer ces PRES est une façon non pas de perdre notre âme en nous diluant dans d'énormes structures mais, assurément, de construire des structures de tailles identifiables et plus lisibles à l'extérieur, en particulier à l'international. Bien sûr, on peut avoir la sensation de sauter à l'élastique et avoir envie d'assurer ses arrières car on se jette dans un monde un peu nouveau et à la dimension nouvelle également. Mais, *a priori*, je ne crois pas aller au-devant d'un péril mais plutôt d'une chance à saisir.

Bien évidemment, en tant qu'établissement, notre taille n'est pas équivalente à de grosses universités comme Descartes ou Diderot, avec plusieurs dizaines de milliers d'étudiants. Et ce n'est pas au *prorata* de la taille ou du nombre d'étudiants que les établissements fondateurs participeront aux instances mais bien au titre de chacun des établissements. La nuance est tout de même importante ; nous ne pesons pas si lourd et pourtant, notre voix sera équivalente. Il faut y voir un garde-fou, ou l'élastique dont je parlais tout à l'heure.

Je suis également sensible au fait que l'École ait su préserver la précaution soulignée à maintes reprises ici : l'équilibre avec une structuration de pôles de recherche locaux, notamment bretons qui sont partenaires de longue date. En ce qui me concerne, le lien avec l'UMR qui dépend de Rennes 1 et de Sciences Po Rennes, afin que les SHS trouvent les conditions de leur développement sur le site rennais est une preuve de plus de l'importance que l'on accorde à cet équilibre entre l'existence d'un vaste pôle sur Paris au travers de la participation à ce PRES, et la structuration dans la logique de ce qui a été bâti pendant de nombreuses années.

Depuis douze ans, j'attends que l'on puisse relier l'activité recherche SHS de l'École à l'UMR à laquelle j'appartiens. Enfin, la fenêtre s'ouvre de manière plus probante. Nous avons un même aiguillon avec l'évaluation AERES qui arrivera en même temps pour les établissements que sont Rennes 1, la MSHB (Maison des sciences de l'homme en Bretagne) et l'École, selon un même calendrier. Nous devons concevoir d'ici le mois de juin un projet solide et lisible pour nous-mêmes et pour les autres. Cette fois-ci, j'y crois pleinement. Il faut tenir compte de cet ensemble. Et je ne pense pas que tout cela se fera aux dépens de la formation professionnelle, même si je comprends que l'on y veille. Je n'ai pas l'impression

que structurer la recherche et la logique d'enseignement supérieur diplômant soit aux dépens des formations dites statutaires. Et nous devrions assez rapidement observer les bénéfices à tirer de ce nouveau calibrage de l'École.

M. MATTEI : Je vous remercie.

(Départ M. Bertrand.)

Mme VAN LERBERGHE : J'étais arrivée très favorable au projet d'adhésion au PRES, comme il a été dit, il est tout à fait cohérent avec la mission même de l'EHESP et du changement en cours. Mais au risque de mettre les pieds dans le plat, je souhaite faire part de mon trouble après cette discussion. Je ne crois à aucun moment que les PRES servent à faire des économies. Ils sont plutôt faits pour atteindre des tailles critiques absolument nécessaires si l'on veut avancer dans la recherche et avoir une visibilité internationale. Cela a déjà été souligné : le PRES n'impose pas de dilution ou de mise en commun. En revanche, un PRES vise tout de même à mettre en place un pilotage stratégique commun de la recherche. L'objectif est bien d'avoir une stratégie et une visibilité communes.

Mon trouble vient qu'à ce stade de la discussion et à force de précautions, que je peux d'ailleurs comprendre, j'en suis presque à me demander si cela a encore du sens et quel en sera le contenu à force de dire attention à la localisation, aux formations statutaires... Je voudrais être rassurée sur le fait que le projet consiste bien à mettre un travail en commun. Il a fallu attendre la dernière intervention pour parler de Paris Diderot et Paris Descartes qui sont tout de même de belles institutions avec des parties médicales extrêmement intéressantes, mais aussi un aspect interdisciplinaire. Prenons garde à ne pas vider ce projet de sa signification à force de précautions, que je peux comprendre par ailleurs.

Mme CHAUMET : Beaucoup de choses dites cet après-midi mériteraient d'être reprises dans le projet de politique scientifique de l'École qui est, je crois, en cours de rédaction. On voit en effet que la recherche peut exister, est complémentaire et permet d'avoir des enseignements de qualité. Cela permettrait de rassurer et de poser ces objectifs dans la politique de la recherche même de l'École.

Puis, dans la ligne de ce que vous venez dire, ce projet de PRES nécessite aussi que la Direction de la recherche prenne pleinement en main ce sujet, comme tous ceux qui gravitent autour de la recherche. Pour le Réseau doctoral, l'École est arrivée à faire des choses de plus en plus visibles et lisibles. Pour le PRES, il faut un réel pilotage mais également de la recherche dans l'École afin que ces passerelles et complémentarités puissent être pilotées, managées et clairement affirmées, aussi bien au sein qu'à l'extérieur de l'École. Je voterai donc aussi pour le PRES, mais avec un suivi et un pilotage ancrant une recherche complémentaire aux enseignements de l'École.

M. LESOURD : Je suis très satisfait du débat, il est important que vous exprimiez, comme vous le faites clairement, que ce Conseil d'administration doit garder la maîtrise du pilotage de son développement. La discussion doit avoir lieu maintenant et non pas après que vous vous serez engagés dans ce partenariat, comme je l'espère. Je crois, puisque je mène ce combat depuis vingt ans, qu'il existe des thématiques de recherche qui ne sont pas correctement traitées aujourd'hui. Monsieur le directeur a évoqué l'épidémiologie, et ce partenariat peut certainement constituer un centre d'excellence qui sera visible et lisible non seulement au plan national mais international.

Premièrement, les thématiques de recherche doivent correspondre à de véritables besoins, parfaitement identifiés. L'apport de vos ressources et l'extraordinaire intelligence de l'École feront aboutir des disciplines qui, encore une fois, ne sont pas correctement traitées à ce jour. Deuxièmement, il est important de s'inscrire dans le futur avec le développement de partenariats public/privé. L'industrie que je représente ici a eu le tort de penser qu'elle pourrait seule continuer à assurer son développement. Elle fait aujourd'hui acte de contrition, dans les sphères officielles comme au Conseil stratégique des industries de santé, pour dire que sans rapprochement avec la recherche publique et les institutions que vous représentez, elle ne pourra pas progresser. L'adhésion au PRES est sans doute une façon de continuer à

développer ces partenariats public/privé qui sont aujourd'hui, et seront demain, un mode de fonctionnement bien plus routinier que par le passé.

Concernant le financement, on ne peut imaginer que si le politique inscrit aujourd'hui la recherche comme priorité nationale, l'EHESP ne s'inscrive pas dans cette dynamique pour, avec les fonds alloués, ouvrir de nouveaux chapitres d'expertise dans le domaine de la santé publique. Dans les années à venir, je crois que de nouvelles ressources seront allouées aux thématiques de recherche considérées comme prioritaires. Il faudra ensuite raisonner par projet car seuls les projets sont visibles et lisibles. Ces trois raisons : des besoins patents ; la réalité d'un développement des partenariats public/privé ; et la réalité d'un nouveau financement dont pourrait bénéficier l'École dans ce PRES, sont des éléments indiscutables pour soutenir ce projet sans restriction aucune.

M. DEVAUX : Nous sommes ici pour décider de la participation de l'École des hautes études en santé publique à la constitution du PRES. Dans un instant, je vous donnerai certains éléments concernant les positions de M. Hetzel, directeur général de l'Enseignement supérieur et de Ronan Stéphan, directeur général de la Recherche et de l'innovation.

Ma situation est un peu délicate car c'est la première fois que je participe à ce Conseil d'administration. Cependant, ce petit défaut présente un avantage puisqu'il me permet d'être candide à l'écoute de certains éléments repris depuis un certain nombre de Conseils, d'après ce que me soufflait Benoît Lesaffre.

Des remarques de Mme Angelloz-Nicoud, M. Condon et M. Ferchaud, se dégage la crainte d'un éloignement de l'École de son cœur de métier. Nous l'avons entendu, ce cœur de métier est votre visibilité, et je n'imagine en aucun cas M. Flahault décider de s'écarter de ce qui fait le rayonnement de cette École. On l'a entendu de la voix des représentants du ministère de la Santé, tout le monde sera attentif à ce que ce cœur de métier soit préservé.

Le véritable problème est surtout l'évolution de cette École dans un paysage qui est en train de se modifier de façon drastique et la capacité de vos enseignants à échanger et se mettre au meilleur niveau de recherche internationale pour en faire bénéficier leurs étudiants. On l'a très clairement entendu de la part de M. Parent, M. Legros et M. Martin qui sont des acteurs de cette École et parties prenantes de l'enseignement et de la recherche, comprenant l'importance d'avoir une formation par eux-mêmes par l'expérimentation.

À ce stade, permettez-moi une parenthèse qui n'est plus du tout celle du ministère mais un constat personnel en tant que directeur du secteur biologie-santé du ministère de la Recherche. Je voudrais simplement vous dire combien j'ai d'estime pour le directeur de votre établissement. J'ai entendu certaines choses qui m'ont un peu surpris, considérant pour ma part Antoine Flahault comme quelqu'un d'exceptionnel. Pour l'avoir fréquenté durant certaines actions qu'il a dû conduire, je sais qu'il peut paraître parfois un peu franc-tireur pour aller de l'avant, il a beaucoup d'idées et est actif sur tous les fronts à la fois. Je me souviens de l'époque où nous étions ensemble dans la cellule d'urgence du ministère de la Recherche qui traitait notamment des maladies infectieuses, sans Antoine, les choses se seraient faites avec l'inertie d'un ministère. Il a toujours été là pour briser tout ce qui ralentissait ; faire ce qu'il fallait, quand il le fallait. Parfois, il nous appelait en nous demandant de l'avertir s'il lui arrivait de sortir des rails pour éventuellement le recadrer. Grâce à cette capacité d'entreprise d'Antoine Flahault, certaines choses qui ne se seraient jamais faites dans un contexte classique ont pu se réaliser vraiment dans les temps. Peut-être êtes-vous troublés comme nous avons pu l'être. Antoine Flahault entreprend tant de choses à la fois qu'il faut parfois vérifier que nous avons bien suivi, que tout est bien clair, lui demander de faire une pause, d'expliquer de nouveau avant d'aller un pas plus loin.

Par ailleurs, il est suffisamment introduit dans de nombreux endroits pour bien réaliser que ce paysage de recherche a énormément évolué. Je crois percevoir de la part de certains un peu de peur envers quelque chose de nouveau, ce qui est normal. Cela étant, des établissements de 35 000 personnes comme le CNRS, manifestent également ces peurs lorsqu'il s'agit de former des alliances, où chacun se demande ce qu'il va gagner et perdre. Toute association génère ce genre de questions : on accepte d'abandonner certaines choses à condition que cela apporte un bénéfice bien plus grand. En entrant dans le PRES, la

visibilité de cette École sera parfaitement défendue. Évidemment, il ne faudra pas faire la même chose qu'Axel Kahn à Descartes ou que les autres partenaires du PRES. Mais si vous savez conserver votre créneau et votre originalité, vous arriverez à « monnayer » votre participation au PRES.

Antoine Flahault veut aller vite pour développer la recherche. J'ai entendu son souhait de développer des unités à Paris, à Rennes, et d'avoir des développements vers Marseille en citant des collaborateurs de grande qualité. Michel Setbon, même s'il est proche de la retraite, continuera sans doute à être à la tête d'une équipe, Xavier de Lamballerie à Marseille est quelqu'un de très énergique et est l'un des animateurs de l'IRD, autour de campus également en fort développement. Cette École, avec son axe santé publique et épidémiologie, dispose de toutes les cartes pour une position nationale.

Le directeur général de l'Enseignement supérieur a bien entendu vos inquiétudes, et il était lui-même soucieux de la légitimité du positionnement de cette École nationale dans un PRES parisien. La réponse est claire, pour M. Hetzel, c'est à l'établissement de choisir sa politique. Comme l'a rappelé Antoine Flahault tout à l'heure, le fait d'être associé à un PRES ne conduit pas au dressage d'une muraille interdisant toute discussion avec les autres, en particulier avec le pôle de Rennes où se trouvent vos bases.

Notre ministère a été questionné sur les réorganisations, les rapprochements des universités, M. Ferchaud a parlé d'un rapport, je suppose qu'il s'agit de celui de Bernard Larrouturou à qui la ministre avait demandé une perspective sur l'organisation des universités parisiennes. Cette demande a été formulée car tous les pays sont dans la même situation, chacun regarde ses indicateurs et essaye de voir la place des universités dans une compétition internationale. Dans le paysage français, la place des meilleures universités parisiennes est très bonne. Au plan mondial, elles ont des difficultés à se classer au meilleur niveau, même avec des individus de très grande qualité. Certaines recommandations ont été faites et j'ignore quels points seront suivis, mais il était nécessaire de conduire une réflexion sur ce domaine.

Concernant le reste du paysage, il est bien clair que tout le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est en train d'évoluer. Madame Van Lerberghe a bien souligné que seules les grosses structures vont bénéficier des grandes avancées, en particulier du Grand emprunt, et de certaines décisions qui arriveront en cascade. Dans ce cas, soit on est au sein d'un PRES qui a la masse critique pour aller chercher les moyens, soit on reste en dehors, à regarder les autres récupérer les moyens. Ce débat est pour moi réglé dès que l'on pose la question ainsi : mieux vaut gagner un peu que perdre beaucoup.

Dans ce cadre, notre ministère a décidé de soutenir la participation de l'École des hautes études en santé publique comme membre fondateur du PRES. La double tutelle, Enseignement supérieur et Recherche, encourage vivement cette École à adhérer, avec le bémol déjà signalé : faire attention à garder votre visibilité et vos relations nationales. Cette École est bien nationale et non parisienne, dès lors, tous les feux sont au vert.

M. MATTEI : Merci. Certains ont-ils encore des questions ?

M. POMMERET : Les représentants des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche peuvent-ils nous expliquer la différence entre le fait d'être membre associé ou membre fondateur ?

M. DEVAUX : J'avoue ne pas être au fait des textes, j'imagine que le membre fondateur participe à la prise de décision de manière directe, le membre associé laissant les autres décider à sa place.

M. MATTEI : C'est précisément la raison pour laquelle Paris 13 n'est pas membre fondateur de ce PRES, le ministère de la Recherche n'ayant pas souhaité que cela devienne un monstre ingouvernable. Les partenaires associés ne participent pas aux décisions du PRES et, par définition, auront la portion congrue des financements. Êtes-vous satisfait de cette réponse ?

M. POMMERET : Oui.

M. VIDANA : J'aimerais apporter une précision, M. Flahault en ayant parlé dans son introduction, rien n'indique à ce stade que le CNTERHI devrait rester à Paris. Le rattachement de l'instance à Rennes sera probablement effectif mais cette décision doit encore être étayée pour la fin de l'exercice 2010. Je vous propose donc d'en reparler dans le cadre de la révision du COM, lors de notre prochain Conseil.

M. MATTEI : Merci de cette précision. Je vais à mon tour vous donner mon point de vue le plus pragmatique possible.

Certains, notamment Mme Angelloz-Nicoud, ont affirmé qu'après tous les efforts faits pour l'université, l'enseignement supérieur et la recherche, il ne faudrait pas oublier les formations professionnalisantes en adhérant au PRES, ces formations qui sont le socle de l'ENSP devenue l'EHESP. Votre déclaration tendait à marquer votre souhait, éventuellement votre crainte, et je comprends que vous le formuliez ainsi. Mais je suis tout de même un peu surpris et voudrais tenter de vous rassurer.

On ne peut être un Grand établissement réunissant une vocation professionnalisante et une formation initiale universitaire et penser que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne donnerait pratiquement rien ou très peu pour la formation professionnalisante. Car mes premières prises de position me semblaient avoir été claires. Il n'est pas question de réduire la force de cette École en affaiblissant les formations qui ont fait sa réputation, sa notoriété, la conduisant à être admirée et enviée. En revanche, j'ai clairement dit que si nous voulions marcher sur nos deux jambes sans claudiquer, il nous fallait faire des efforts dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et souvenez-vous combien j'ai poursuivi François Couraud pour que le financement promis nous soit versé. D'ailleurs, on vous confirmera tout à l'heure qu'il est arrivé.

Il existe aussi, me semble-t-il, une méconnaissance de ce qu'est un PRES. Ce n'est pas comme au poker où l'on risque de perdre sa mise ; on n'a rien à perdre en adhérant à un PRES et tout à gagner. Et c'est d'abord une dotation en capital pouvant s'élever au milliard d'euros. Il est vrai que nous serons sept participants et qu'il existe une part d'incertitude sur la réalité des montants utilisables, mais c'est tout de même ce que l'on a à y gagner. Monsieur Gibelin a exprimé sa crainte d'une dimension supra-établissement, mais en dehors de ce grand chapeau qui décidera uniquement de la répartition parmi les sept membres fondateurs des fonds attribués au PRES, il n'y a aucune raison -et d'ailleurs nous ne le voulons pas- que l'EHESP soit liée au Conseil d'administration de Paris 5, Paris 3, Paris 7 Sciences Po et le reste.

À ce propos, j'ai repris avec beaucoup d'intérêt ce qu'a dit notre directeur devant le Conseil des formations. Qui savait que la *London school of Hygiene and Tropical Medicine* que nous prenons sans arrêt en exemple fait partie de la *University of London* ? Personne. Peu de gens sauront que l'EHESP fait partie du PRES, sinon les financeurs au plan national qui seront très contents que ce label permette de figurer dans leur classification de Shanghai et d'autres. L'université de Berkeley est membre de la *University of California* qui regroupe l'UCLA, l'UCSD, etc., et pourtant on ne connaît que Berkeley en propre. Nous n'avons donc aucune raison de craindre, et cela ne dépend que de nous que l'EHESP soit connue comme telle, quand bien même appartiendrait-elle au PRES « Paris Cité - EHESP Rennes ». À cet égard, nous n'avons rien à perdre. Si par hypothèse il n'y avait plus un sou demain, le chapeau supra-établissement n'aurait aucun rôle et nous resterions comme précédemment, sans avoir rien compromis, rien risqué ni perdu. Je ne comprends donc vraiment pas les réticences que peuvent manifester certains au regard de cet engagement dans le PRES.

Je confirme d'ailleurs la différence entre le statut de membre fondateur et de membre associé : le fondateur est aux manettes et l'associé n'y est pas. Le fondateur est le premier servi alors que l'associé est au deuxième service, attendant ce qui peut éventuellement lui être donné. Sur l'adhésion au PRES « Paris Cité - EHESP Rennes », je ne vois aucun inconvénient, y compris à ce qu'il y ait un logo globalisant, mais sans abandonner le nôtre évidemment. Cela ne pose aucun problème de mon point de vue.

Monsieur le secrétaire général des ministères sociaux, Jean-Marie Bertrand, a insisté sur trois conditions évoquées. Surtout sur les deux premières, la troisième étant plutôt une

incitation à la vigilance pour l'avenir afin de ne pas diluer une école doctorale et qu'elle n'apparaisse plus dans le champ de l'EHESP en tant que telle, le jour où nous serons contents de l'avoir enfin créée car nous aurons des laboratoires et des unités mixtes de recherche.

Premièrement, il nous a dit qu'il ne faut pas laisser penser à la relocalisation de l'École de Rennes à Paris, ce qui n'a jamais été notre intention. Reportez-vous à mes déclarations tout à fait initiales lorsque j'étais en charge et que j'ai créé l'EHESP, et lorsque j'étais venu sur le campus de Rennes pour expliquer ce qui était prévu. Je vous fais remarquer que six ans plus tard, nous n'avons pas dévié d'un pouce. Comme il est mieux de l'écrire que de le dire, nous avons fait voter une délibération au dernier Conseil réaffirmant l'implantation à Rennes. Il n'est donc pas question d'en changer.

Le directeur vous a parlé des trois implantations rennaises : (i) la Maison des sciences de l'homme en Bretagne sur notre campus par notre rôle d'associé au PRES de Bretagne, (ii) le projet de l'IRSET, avec 6 000 m² sur notre campus de Rennes également, (iii) le projet de rejoindre l'unité mixte de recherche avec le Cnrs et Rennes 1, appelée le CRAPE, sans surface en propre additionnelle. Nous avons là en réalité un renforcement considérable de notre implantation rennaise, bien plus important que si l'on avait voulu simplement rééquilibrer. Car en définitive, nous avons déjà à Paris des locaux à l'Hôtel-Dieu, et cela remonte au temps de l'ENSP qui avait déjà des locaux secondaires situés ailleurs. Si nous avions voulu vraiment développer en priorité à Paris, nous aurions probablement eu d'autres projets, et nous nous serions contentés de rééquilibrer. En l'occurrence, en tout et pour tout, trois gros efforts sont faits à Rennes, et le parti que nous tirons de Paris est essentiellement avec l'épidémiologie de Paris 13, Paris 5 et Paris 7. Nous avons tout à gagner.

Je n'essaie pas de vous convaincre mais de vous faire part de ma conviction, retenez que cela ne remet absolument pas en cause nos liens avec Bordeaux, Nancy, HEC, et d'autres chaires universitaires. Simplement, cela nous permet aujourd'hui de travailler avec Paris 5 et Paris 7 à un même projet de santé publique alors qu'ils auraient pu être des concurrents. Nous avons évidemment intérêt à nous regrouper autour d'objectifs communs en épidémiologie par exemple. Il ne faut pas un instant douter de l'intérêt scientifique et de notre position à cet égard. Je ne parle pas du centre consacré à la recherche sur le handicap dont M. Vidana vient de nous dire qu'il serait possible de délocaliser à Rennes. Voyez qu'à Paris, en tout et pour tout, nous n'avons pour le moment que l'épidémiologie. Tandis qu'à Marseille, et en tant que président ce n'est pas moi que je veux servir mais l'École, on trouve Xavier de Lamballerie, Didier Raoult, le Service de santé des armées, le Centre de maladies tropicales, de quoi avoir une deuxième appartenance comme membre associé d'un PRES marseillais, en attirant peut-être même Montpellier. Honnêtement, je ne vois pas pourquoi nous laisserions passer cette chance qui ne nous fait prendre aucun risque et ne peut nous affaiblir en rien.

Vous avez aussi évoqué notre visibilité internationale. Monsieur Ferchaud, je vous rassure, nous resterons EHESP Rennes, appartenant à un PRES mais restant nous-mêmes.

Madame Angelloz-Nicoud, vous m'avez un peu peiné en laissant penser que les formations professionnalisantes seraient réduites et empêchées d'utiliser les passerelles que j'ai toujours voulues. J'en reparlerai à Antoine Flahault afin de voir sur quoi vous vous fondez. Mon sentiment et ma volonté sont que tout ce que l'on est en train de faire dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche permettra à ceux en formation professionnalisante d'emprunter ces passerelles et de se hisser encore plus haut. Dans un tout autre domaine, à une échelle différente, c'est exactement le but de la réforme des formations paramédicales permettant aujourd'hui aux élèves infirmières d'espérer atteindre la licence, le master, voire le doctorat. Nous avons là une formation professionnalisante avec les infirmières et les passerelles universitaires se mettent en place. À un niveau plus important, plus élevé, plus exigeant en formation, je souhaite que ce soit la même chose. Je ne vois pas en quoi l'adhésion au PRES serait une pénalité supplémentaire, si tant est qu'il y en ait. Je verrai cela avec notre directeur car je veux comprendre. J'entends ce que vous dites, je suis parfois surpris, mais j'essaie toujours de comprendre. Donc, j'essaierai de comprendre pourquoi vous avez avancé cet argument. Nous siégeons depuis maintenant

près de deux ans, je vous connais et je sais que vous ne parlez pas à la légère. Même si parfois vos propos sont un peu forcés, c'est votre rôle et je le comprends bien.

Je voudrais maintenant revenir sur l'incertitude et les doutes que certains ont émis. Oui, nous sommes encore dans l'incertitude : les PRES n'ont pas encore été traduits dans la réalité et nous ignorons encore quels intérêts la dotation en capital apportera car l'argent placé évolue selon la santé financière de la planète. Or, ce sont ces intérêts qui nous seront redistribués dans la durée, étant entendu qu'une partie de la somme prétendument non consommable pourrait être engagée sur des investissements immédiats. Nous sommes donc dans l'incertitude et j'ignore aujourd'hui comment les choses vont véritablement se mettre en route. En revanche, je peux vous dire que je préfère être à bord du bateau pour contribuer à tenir le gouvernail que de ne pas y être. La vie est une prise de risque et, de façon générale, le risque est dans toutes nos actions. Je ne crois pas qu'il soit opportun d'utiliser le principe de précaution en la matière, nous assumons simplement. Et je vous le dis tel que je le pense.

Parmi les doutes, la question de la sortie du PRES a été évoquée. Je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur moment pour y penser puisque nous voulons y entrer, mais nous saurons le demander le moment venu si nous ne sommes pas satisfaits.

Par ailleurs, Paris 13 a été récusée pour faire partie des membres fondateurs de ce PRES. Lorsque vous me dites qu'il faudrait que nous soyons consultés en cas de nouvelles ouvertures ou autres, nous le serions évidemment, cela va de soi.

J'aurais voulu m'appesantir sur d'autres propos mais le temps court. Une autre fois, j'essaierai de comprendre pourquoi la mutualisation peut vous inquiéter. J'ai toujours compris, et c'est un principe de politique sociale, que la mutualisation renforce, car plus on est ensemble et plus on est fort. Je ne comprends pas pourquoi la mutualisation pourrait être un point de faiblesse dans notre évolution, ou alors peut-être ai-je mal compris.

Madame Van Lerberghe, je crois avoir répondu à vos doutes. Pour ma part, je n'en ai aucun ; il faut y aller. Très franchement, je suis content de ceux qui ont d'emblée manifesté leur confiance. Je comprends, car je respecte les différents points de vue, que ceux qui sont moins familiarisés avec l'enseignement et la recherche posent des questions sur l'avenir, l'équilibre et l'évolution. J'ai tenté de répondre.

Depuis deux ans, nous essayons de bâtir cette Ecole ensemble. Sans revenir sur la parenthèse ouverte par le représentant du ministère de la Recherche sur notre directeur, pour être en contact avec lui de façon quasiment permanente, il m'arrive de lui dire : « *Pas trop à la fois... Attention...* ». Mais si l'on n'est pas opportuniste, entriste, ambitieux, d'autres ne le seront pas pour nous, prendront les places, s'installeront et l'on aura perdu des occasions. En l'occurrence, il nous faut être ambitieux.

Nous allons pouvoir passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée : opposition de M. Ferchaud ; 2 abstentions de MM. Pommeret et Guérin.)

M. GUERIN : Je souhaite donner une explication de vote. En tant que représentant des personnels administratifs et techniques de l'École, je m'abstiens pour les raisons citées : nous sommes petits dans ce PRES aussi bien en taille de la recherche qu'en nombre d'étudiants, etc. Vous nous avez dit qu'en tant que membre fondateur, nous serions aux commandes, mais je crains qu'on nous laisse simplement jouer avec le klaxon. Les personnels de l'École que je représente préféreraient que nous soyons associés plutôt que fondateurs.

Mais je dispose également de la voix de M. Rosenblatt. Donc, au nom de la CFDT, nous votons pour le PRES puisque ces grands rassemblements d'universités et de Grands établissements pour la recherche nous semblent une très bonne chose.

M. MATTEI : Si j'ai bien compris monsieur Guérin, vous vous abstenez avec M. Pommeret, mais votez pour par la voix de M. Rosenblatt dont vous avez le pouvoir.

M. QUEYROUX : Nous avons donc 23 voix pour.

*L'adhésion de l'EHESP au PRES – Université Paris Cité est adoptée à la majorité.
(Délibération n°47/2009)*

M. MATTEI : J'espère que ceux qui se sont abstenus seront progressivement rassurés. J'ai compris qu'ils n'étaient pas opposés, ce qui est déjà un point important. Merci infiniment. Je vous propose de mettre maintenant en discussion le deuxième point à l'ordre du jour.

2. DELIBERATION RELATIVE A LA POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

M. FLAHAULT : Concernant la politique du développement durable, je vais céder la parole au professeur Olivier Thomas, directeur du Réseau doctoral de l'École et du LERES, ayant aussi présidé la Commission développement durable de l'École jusqu'à l'aboutissement de ce projet de délibération. Tous les travaux de sa commission, qui s'est réunie régulièrement pendant plus d'un an, ont été fortement soutenus par la Direction. Le Comité de Direction a approuvé à l'unanimité l'ensemble des travaux conduits par Olivier Thomas que je remercie d'être venu nous présenter.

M. THOMAS : Après une discussion aussi intense autour du PRES, le développement durable peut paraître un sujet plus léger. Mais l'actualité nous rappelle qu'il est au contraire très sérieux, j'en veux pour preuve le Sommet de Copenhague mais aussi l'adoption de la loi Grenelle 1 cet été, et la publication le 6 octobre 2009 du Référentiel développement durable par la Conférence des présidents d'université et la Conférence des grandes écoles.

Le document que vous avez entre les mains n'est pas une rédaction individuelle mais résulte du travail de la commission qui a débuté en janvier 2008, elle a donc presque deux ans. Nous étions prêts dès avril dernier, mais le sujet a été repoussé en juillet, puis en novembre pour être finalement devant vous avant fin 2009, nous évitant ainsi d'être reconsidérés comme délinquants selon le Grenelle 1. L'article 55 notamment prévoit que pour la rentrée 2009, un Plan Vert doit être adopté pour les campus. Nous sommes donc dans les temps. Je tiens en particulier à remercier les quinze personnes qui, au cours de ces treize ou quatorze réunions, ont contribué à ce travail, en particulier Audrey Martail qui m'a secondé et Michel Pommeret, ici présent, qui a été chargé de réfléchir à l'aspect dématérialisation. Le fait d'évoquer aujourd'hui ce projet de politique est une très bonne chose compte tenu des textes dont je vous ai parlé.

Outre l'introduction et la définition, la politique est constituée d'un certain nombre de principes directeurs. Nous en avons retenu neuf sur plus de trente qui existent depuis 1987, date des premiers travaux de la Commission Brundtland puis de Rio en 1992, etc., pensant qu'ils s'appliquaient prioritairement à notre établissement. Outre ces principes, nous avons défini les objectifs de la politique qui sont en fait quatre groupes d'intentions, eux-mêmes déclinés en 23 sous-objectifs.

- Le premier groupe d'objectifs permet de montrer combien nous sommes décidés à intégrer le développement durable aux missions d'enseignement et de recherche et aux coopérations internationales.
- Le deuxième groupe favorise la compréhension, la promotion et l'engagement de l'École dans le développement durable.
- Le troisième groupe consiste à intégrer les principes du développement durable dans le fonctionnement de l'École.
- Le quatrième groupe est beaucoup plus classique et rassemble tous les aspects verts, environnementaux. Il rappelle certains points permettant de développer une gestion respectueuse de l'environnement.

Si cette politique est adoptée, le Comité de développement durable se mettra en place très rapidement. Sans faire une liste exhaustive du point 6.1, sa mission vise à proposer aux instances un ensemble d'actions basées sur un plan d'action qui a été joint à la politique, entre autres. Elle consiste également à faire un retour sur la réalisation de ses actions. Ce

Comité est composé de 18 personnes issues de l'École : 5 personnes issues de l'administration de l'École, 5 personnes représentant les personnels, 5 représentant les élèves, 2 personnalités extérieures, plus le directeur ou son représentant en tant que Président.

Voilà pour ce qui concerne la politique à laquelle est joint un plan d'action. Un tableau regroupe dans ses deux premières colonnes les points de la politique et les intentions. Il fait évidemment la part belle à un ensemble d'actions extrêmement précises calées, chaque fois que faire se peut, sur l'article précis du Grenelle 1, dont évidemment le Grenelle 2 précisera la mise en œuvre. Des pilotes acteurs sont définis également pour chacune des actions, ainsi que « quand », « comment », etc., et des indicateurs de suivi. Il est en effet hors de question de mettre en place des actions sans avoir un retour sur leur efficacité.

M. MATTEI : Monsieur Pommeret a peut-être des points à ajouter.

M. POMMERET : Monsieur Flahault m'avait confié une mission dans le cadre de la dématérialisation. J'y ai donc participé avec Olivier Thomas et depuis maintenant deux ans cette politique est en cours. Grâce à la mise en place du Comité de développement durable, nous allons pouvoir engager des actions et poursuivre celles déjà commencées. Nous espérons que ce soit maintenant plus prégnant avec la mise en place du Comité. Par ailleurs, je sais bien que le plan de charge des élèves n'est pas toujours compatible avec les réunions, mais j'aurais aimé qu'ils s'impliquent davantage dans cette organisation. Ils auront des représentants et j'espère qu'ils pourront être présents chaque fois.

M. MATTEI : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FERCHAUD : Nous avons lu ce projet avec attention. Je pense que ce qui est soumis au vote concerne les deux documents.

M. MATTEI : C'est la définition de la politique relative au développement durable.

M. FERCHAUD : Qui regroupe les deux documents, le texte et le tableau ?

M. MATTEI : Oui.

M. FERCHAUD : Cette logique qui nous est présentée s'inscrit dans l'esprit de la RSE (responsabilité sociale des entreprises) dont il est d'ailleurs fait mention pour ce qui concerne l'investissement. Certains points cités retiennent toute notre attention, notamment les conditions de travail du personnel, les questions de formation, d'hygiène et sécurité, de médecine, de prévention, etc. Ces sujets font d'ailleurs l'objet de revendications continues de FO, et d'autres, qui sont loin d'être satisfaites dans les trois volets de la fonction publique de l'État, et ce, sur de très nombreux points. Au contraire, toutes ces conditions s'aggravent avec les réformes que nous connaissons ; nous avons largement parlé de la loi HPST, de la RGPP, des restructurations et suppressions d'effectifs également dans le cadre de mutualisations. Je vous donne ici un élément de réflexion, monsieur Mattei, sur ce que nous pensons de la mutualisation.

Force Ouvrière, en tant que syndicat confédéré, libre et indépendant de tout pouvoir, comme cela figure dans nos statuts, ne souhaite pas s'associer à un type de charte pouvant limiter notre liberté de revendication et d'action pour les faire aboutir. C'est pourquoi, dans ce contexte, nous ne prendrons pas part au vote sur ce projet.

M. MATTEI : Avez-vous d'autres demandes de parole ? (*Il n'y en a pas*)

Je veux m'adresser à M. Thomas pour lui dire toute ma considération à l'énoncé de cette politique de développement durable. Je tiens à le remercier pour la qualité du travail conduit par lui, M. Pommeret et d'autres. Il ne s'agit pas seulement d'une mode, le développement durable étant au-dessus des modes qui vont et viennent. Je ne vais pas revenir sur le caractère de durabilité. Ni sur l'actualité de Copenhague qui m'attriste profondément. Mais il faut dépasser ces difficultés et obstacles car jamais nous n'avons été aussi comptables vis-à-vis des générations à venir de ce que nous allons leur transmettre. Je suis très heureux qu'en matière de santé publique, nous ayons une attention particulière à une politique de développement durable.

Voyez, avant de venir en début d'après-midi, je recevais mes trente chefs de mission de la Croix-Rouge française à l'étranger. Je leur ai tenu un discours sur le fait que le développement durable confinait désormais à l'action humanitaire ; sans développement durable, il ne peut pas y avoir de progrès dans le domaine de la santé, dans l'épanouissement des personnes et dans l'accession au bonheur. Il est donc très important que nous affichions que c'est l'une des priorités de notre École. Encore merci pour ce travail.

Madame Angelloz-Nicoud ?

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Lors du lancement de ce groupe de travail, le Conseil des élèves s'est beaucoup investi pour essayer de mettre un représentant dans chacun des groupes. Malgré l'envie d'y participer, nous nous sommes heurtés aux difficultés liées aux stages, périodes durant lesquelles nous sommes très loin de l'École. Néanmoins, certains délégués du Conseil des élèves ont tenté de rester constamment en lien avec ce dossier.

Je souhaite apporter un élément supplémentaire relatif au développement social. Vous pouvez voir que le point 3.4 porte notamment sur le soutien des associations, la promotion des prestations sociales et le maintien des « *aides sociales proposées aux élèves, étudiants et personnels telles que définies dans le règlement intérieur* ». Je voudrais attirer l'attention du Conseil d'administration sur un problème soulevé cet automne. La recherche des affectations pour les promotions sortantes a été très compliquée et a nécessité d'importants investissements de la part des élèves, mettant certains en situation financière assez grave. À tel point que quelques-uns n'ont toujours pas d'affectation et ne sont plus en mesure de financer leur billet de train.

Nous avons déjà abordé la question lors de la mise en place du fonds social pour les étudiants. J'avais alors alerté le Conseil d'administration sur le fait que l'on pouvait connaître le même type de situation avec les élèves. Il est maintenant temps de s'en préoccuper pleinement, le CGOS seul ne peut pas assumer les prestations sociales nécessaires aux élèves. Il existait autrefois à l'ENSP une participation aux recherches des affectations, notamment sur les trajets les plus coûteux. Aujourd'hui, nous n'avons plus rien. Certains de mes collègues ont fait dix-huit à vingt entretiens, avec chaque fois un déplacement. Je vous laisse imaginer quel coût cela représente. Sachant que nos indemnités n'ont toujours pas été réévaluées, que certains élèves ont des difficultés à vivre à Rennes avec une famille à charges par ailleurs. Ces difficultés, dont j'ai déjà largement informé ce Conseil, nécessitent que le développement social soit vraiment pris en compte au sein de l'École.

M. MATTEI : Merci beaucoup de nous le rappeler. J'en parlais au début du Conseil à Antoine Flahault, nous n'avons pas les réponses et je vais donc faire une relance. Il faut peut-être, messieurs les directeur et secrétaire général, revoir ce que nous pouvons faire ou non. Nous sommes tout de même dans une période dont je suis le premier à reconnaître qu'elle est difficile pour ceux dont les revenus sont limités et compte tenu de certaines charges particulières.

M. QUEYROUX : Madame Angelloz-Nicoud m'avait signalé que le nombre de prospections de certains directeurs d'établissements sanitaires et sociaux avait été très supérieur à la moyenne. Pour trouver des postes, ils ont effectivement dû faire jusqu'à vingt déplacements entraînant des dépenses élevées. Mais en l'état actuel des règles, il n'est pas possible à l'École de prendre en charge ces déplacements. En revanche, mais c'était un peu tard lorsque nous en avons parlé ensemble, j'avais indiqué que nous pourrions exceptionnellement avancer les voyages, n'étant pas question que des personnes soient dans l'incapacité d'aller défendre leurs chances pour un poste. Il était bien entendu qu'ils seraient ensuite amenés à les rembourser puisque la réglementation ne permet pas de faire autrement. Avant-hier j'ai rencontré l'un des représentants des élèves du nouveau bureau qui m'a fait part de sujets sur lesquels l'École a plus de facilité à régler les choses, notamment la possibilité pour les élèves de laisser leurs effets dans les chambres lors des fermetures de fin d'année sans en régler le montant. Cela vient d'être acté. L'objectif est d'éviter les débours excessifs et injustifiés qui viennent grever des budgets qui avaient été déjà impactés pour certains. Nous le faisons quand nous le pouvons et sur les champs où

nous avons de l'autonomie. Sur certains domaines en revanche, les remèdes ne sont pas à notre portée.

M. GIBELIN : Sur cet aspect, nous soutenons ce qui a été dit par la représentante des élèves. Cela a été évoqué lors de la commission des statuts du Conseil supérieur de la Fonction publique hospitalière voici une quinzaine de jours. Notre composante et d'autres ont fait la proposition que cela fasse partie des modifications réglementaires proposées par le ministère. Il n'y a actuellement pas de réponse mais cela fait partie des sujets pointés.

De la même façon, et cela pourrait contribuer à répondre, nous avons relancé le ministère sur l'ensemble des indemnités d'études. Nous avons reçu une réponse fin novembre disant non plus que tout serait réglé pour le mois de décembre comme ce qui nous avait été dit l'année dernière -la leçon a sans doute été retenue-, mais que c'est en bonne voie. La nuance est de taille, mais cela ne règle toujours pas la question. Nous ne pouvons donc que vous soutenir dans votre intention d'intervenir de nouveau.

Il y a sans doute un intérêt à faire le lien entre les deux. Il est indispensable de réagir car la modification en cours concernant les statuts des DH et D3S et les modalités de sorties des élèves va aggraver le besoin de déplacements pour des recherches d'affectation. Nous ne pouvons pas nous contenter de ce qui existait car c'était déjà compliqué, et les décisions prises actuellement nécessitent absolument une modification des conditions de prise en charge. L'État doit le prendre en compte.

M. POMMERET : Je voulais juste apporter une précision au sujet du plan de développement durable dont le social et le développement social font bien évidemment partie. Nous avons mené un débat au sein de l'École avec les représentants du personnel et des instances, comme le Comité d'hygiène et de sécurité, dont il est ressorti que les gens craignaient une superposition des centres de décision. C'est pourquoi ils ont souhaité que le Comité de développement durable ne prenne pas toute la mesure du champ social en son sein. C'est la raison pour laquelle le point peut paraître un peu faible dans l'ensemble de la politique, mais c'est aussi une question d'aménagement au sein de l'École et de prise en compte de toutes les opinions.

M. MATTEI : J'ai entendu Mme Angelloz-Nicoud, et je m'étais également avancé. D'ailleurs, cela a été rappelé dans une lettre que m'a adressée M. Rosenblatt. Je vais donc intervenir de nouveau car cette demande est justifiée.

(Il est procédé au vote à main levée : M. Ferchaud au nom de Force Ouvrière, n'a pas pris part au vote.)

*La politique de développement durable de l'EHESP est adoptée à l'unanimité.
(Délibération n°46/2009)*

3. POINT D'INFORMATION RELATIF A LA SUBVENTION 2008 ALLOUEE PAR LA DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

M. MATTEI : La subvention est arrivée. Monsieur Devaux ?

M. DEVAUX : Contractuellement, votre École avait initialement une subvention de recherche de 750 K€ qui a été supprimée et remplacée par un certain nombre d'autres lignes, mais vous n'y perdez pas. Dans le cadre de l'établissement, vous avez une contrepartie de subventions sur programme 150 qui est réévaluée, passant de 550 000 € à 850 000 €. C'est contractuel dès 2009 et ce sera une dotation récurrente par la DGFIP (Direction générale des finances publiques), la Direction de l'enseignement supérieur. Puis, au titre de l'année 2008, la DGRI avait fait une convention spécifique de subvention exceptionnelle au titre de 2008 de 300 000 €. J'ai vérifié, le versement est parti début décembre suite à une décision du 25 novembre 2009. Cette fois, les choses sont réglées.

Mme DY : J'ai effectivement reçu les 300 000 € récemment.

M. MATTEI : Je vous remercie de votre présence à ce Conseil d'administration extraordinaire. Monsieur Gibelin ?

M. GIBELIN : J'ai eu l'occasion d'attirer l'attention du Conseil sur la question de la place de l'EHESP dans le cadre de la formation des DH et des D3S, et en particulier des contractuels. Nous étions un certain nombre à dire combien nous étions en désaccord avec le fait que l'EHESP n'était plus le passage obligé et unique. Dans la dernière mouture des textes présentés au Conseil supérieur cette semaine, qui ne s'est pas tenu car les textes ne convenaient pas à la totalité des organisations syndicales, un point important concerne l'EHESP qui est redevenue le passage obligé pour les formations des contractuels et l'adaptation à l'emploi, l'EHESP où l'organisme avec lequel l'École aurait passé convention. C'est donc une inflexion par rapport à ce qui était annoncé, et une bonne chose pour l'École.

M. MATTEI : Je vous remercie. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons le 14 janvier pour notre deuxième Conseil d'administration extraordinaire sur la révision du Contrat d'objectifs et de moyens.

M. POMMERET : Je tiens à dire que ce sera la troisième fois consécutive que nous nous réunirons à Paris, ce n'est pas très en lien avec notre règle d'alternance, ni avec le développement durable.

(Après discussion, il est convenu que les prochaines séances du Conseil d'administration auront lieu le 14 janvier à Paris, puis en avril et juillet à Rennes.)

Mme VAN LERBERGHE : La question sur le développement durable est tout à fait pertinente, pourquoi ne pas utiliser la téléconférence ?

M. MATTEI : Ce n'est pas compatible avec les textes, nous pourrions être invalidés. Je vous donne donc rendez-vous le 14 janvier à 10 h à Paris.

(La séance est levée à 16 h 23.)